-16 PAS D'ALCOOL EN DESSOUS DE 16 ANS

Briefing sur la vente d'alcool dans les débits de boisson

La loi du 10 décembre 2009 détermine qu'il est interdit de vendre des boissons alcoolisées aux jeunes de moins de seize ans. Pour les alcools « forts » (spiritueux), il faut avoir minimum 18 ans.

Pourquoi pas?

Les jeunes sont plus sensibles et vulnérables à l'alcool et ils doivent être protégés.
Leur cerveau souffre aussi d'avantage en cas d'ivresse qu'un cerveau adulte.
Au plus jeune on commence à boire, au plus grand est le risque d'être dépendant à l'âge adulte.

C'est quoi la règle?

-16 ans : Pas d'alcool!
+16 ans : La vente de boissons fermentées est autorisée (comme la bière et le vin).
+18 ans : Toutes les boissons alcoolisées.

- Les clients doivent pouvoir prouver leur âge. Demandez-leur en une preuve.
- Ne servez de boissons alcoolisées que si le client peut prouver son âge (pas de preuve de l'âge = pas d'alcool).
- La Police et des inspecteurs du SPF Santé Publique effectuent des contrôles pour vérifier la bonne application de la loi (les amendes vont de 275 € à 5 500 €).

Prévenir des problèmes de santé

Des clients ivres? Prenez vos responsabilités! Soyez attentifs aux signaux suivants : yeux vitreux, pupilles dilatées, difficultés à parler, nausées, confusion, respiration rapide, ...

- Ne servez plus d'alcool ! Proposez une alternative (de l'eau, un soft, ...).
- Demandez si tout va bien et montrez votre inquiétude.
- Rappelez aux clients qu'ils ne sont plus en état de conduire.

Il suffit de peu !

Sans le dévouement et l'engagement de toutes les parties concernées, aussi bien les parents, les jeunes, le secteur Horeca, les festivals, les lieux festifs et les supermarchés, cette loi resterait lettre morte. C'est pour cela qu'il est important que vous participiez vous aussi!

D'avance, merci pour votre coopération!

Une campagne de l'asbl IDA avec le soutien du Fonds fédéral de lutte contre les assuétudes

PAS DE SPIRITUEUX EN DESSOUS DE 18 ANS -18

.be HORECA FED. Ho.Re.Ca WALLONIE